

Direction des sécurités
Service interministériel des affaires civiles et
économiques de défense et de protection civile
Bureau ORSEC – risques sanitaires

Grenoble, le **28 JUIN 2021**

Le préfet de l'Isère

à

Destinataires in fine

Objet : Gestion sanitaire des vagues de chaleur.

Le changement climatique engendre une élévation régulière des températures ainsi qu'une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleurs. Ces dernières années ont ainsi été marquées par des vagues de chaleur exceptionnelles caractérisées par leur extension géographique et leur intensité pour lesquelles le département de l'Isère n'a pas été épargné.

Comme chaque année, le plan national canicule, avec son premier niveau de « veille saisonnière », a été activé depuis le 1^{er} juin. Il prendra fin le 15 septembre 2021.

Le dispositif général est reconduit à l'identique de ce qu'il était les années passées. Toutefois, comme en 2020, le territoire pourrait se retrouver confronté simultanément à une circulation active du virus SARS-CoV-2 et à une canicule ou à une période de forte chaleur durant la période estivale. Il n'existe pas d'incompatibilité entre les mesures barrières recommandées pour la maîtrise de la diffusion du virus et les actions recommandées dans le plan canicule. Une vigilance accrue des personnes âgées et vulnérables est toutefois souhaitable.

J'attire votre attention sur le fait que ce dispositif est toujours articulé autour de quatre niveaux de vigilance météorologique (en fonction de la couleur) et qui correspondent chacun à des actions de prévention et de gestion spécifiques. Leur appellation a néanmoins changé :

- Le niveau de vigilance météorologique jaune correspond à **un pic de chaleur** : exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique.
- Il peut aussi correspondre à **un épisode persistant de chaleur** : températures élevées (indice biométéorologique¹ proches ou en dessous des seuils départementaux) qui perdurent dans le temps (supérieur à 3 jours).
- Le niveau de vigilance météorologique orange correspond à **une canicule** : période de chaleur intense pendant laquelle les IBM atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant 3 jours et 3 nuits consécutifs, et qui est susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée.

¹ Indice biométéorologique (IBM). Il s'agit de la combinaison des températures minimales et maximales moyennées sur trois jours.

- Le niveau de vigilance météorologique rouge correspond à **une canicule extrême** : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique, à fort impact sanitaire pour tout type de population, et qui entraîne l'apparition d'effets collatéraux notamment en termes de continuité d'activité.

Vous trouverez à toutes fins utiles des documents (dépliants, brochures, affiches) en plusieurs langues, consultables et téléchargeables sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaueur> et sur le site de l'Agence Nationale de la Santé Publique : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaeurs-canicule>.

Je vous remercie de vous approprier ce dispositif en particulier pour les missions qui vous reviennent.

Je vous informe également que j'ai rappelé aux maires du département leurs obligations pour constituer des registres de personnes particulièrement fragiles en prévision d'un épisode de canicule.

Enfin, je vous remercie de vérifier l'opérationnalité de vos dispositifs et de m'informer de toute difficulté que vous pourriez rencontrer.

*Je vous remercie pour la mobilisation des services locaux
sur votre autorité dans la mise en œuvre de ces mesures.*

Le préfet,

Pour le Préfet, par délégation
Le Sous-Préfet, ~~Directeur de Cabinet~~

Denis BRUEL

Liste des destinataires

- Monsieur le président du Conseil Départemental de l'Isère ;
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours ;
- Monsieur le directeur de la délégation départementale de l'ARS de l'Isère ;
- Monsieur le chef du SAMU 38 ;
- Monsieur le chef de l'unité départementale DREAL de l'Isère ;
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale ;
- Madame la directrice départementale de la sécurité publique ;
- Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires ;
- Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- Monsieur le directeur départemental de la protection des populations ;
- Monsieur le chef du centre météorologique des Alpes du Nord – Météo-France.

